

Envoyé en préfecture le 26/06/2024

Reçu en préfecture le 26/06/2024

Publié le 26/06/2024

ID : 062-216207365-20240624-DEC2024_096-AI

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY-SUR-LA-LYS

DECISION RELATIVE A LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE LOCATION
DE 6 CHALETS DE NOEL A LA VILLE DE STEENWERCK

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 20 mai 2020 étendant la délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de contrats de louage de moins de 12 ans ;

Vu les besoins de la commune en prévision du Marché de Noel 2024 ;

Vu la proposition financière présentée par la ville de Steenwerck, propriétaire de chalets mis en location ;

DECIDE

ARTICLE 1 : est signé avec la ville de Steenwerck (sise 27 grand place – 59181 STEENWERCK), un contrat de location relatif aux 6 chalets demandés, pour un montant total de 1.260 € TTC ;

ARTICLE 2 la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 24 juin 2024

DEC2024_096



Le Maire
Claude THOREZ

DGS